



Texte de la Commission Administrative Académique du SNES-FSU de Bordeaux

Vendredi 15 novembre 2024

Le contexte, international et national, est source de très grandes appréhensions. Outre les inquiétudes supplémentaires qu'elle fait peser sur les conflits à Gaza, au Liban, en Ukraine, l'élection de Trump est également le signal que les idées réactionnaires et libertariennes de l'extrême droite, la xénophobie, la volonté de prendre le contrôle sur le corps des femmes, se développent, outre Atlantique comme en Europe. En effet, après la poussée du RN en France, celle de l'AFD en Allemagne et celle de l'alliance néo-flamande aux élections municipales en Belgique témoignent que les thèses de l'extrême droite s'enkystent profondément dans un contexte de crise économique. Dans ce contexte, les récentes déclarations de soutien du ministre de la Fonction Publique G. Kasbarian, se félicitant de la nomination d'E. Musk dans le futur gouvernement Trump, liées à des mesures hostiles aux fonctionnaires, sont particulièrement inquiétantes.

Par la haine de l'autre qu'elle véhicule, son climato-scepticisme (alors que les phénomènes météorologiques liés au changement climatique se multiplient et entraînent des centaines de victimes), l'extrême droite ne peut que conduire au chaos.

En France, le président Macron, avec la nomination de Michel Barnier, a fait le choix de marginaliser les forces d'alternance et de progrès, représentées par le NFP. Allié objectif du gouvernement Barnier, le RN, après avoir voulu faire croire à sa proximité avec les classes populaires en profitant de sa niche parlementaire pour proposer l'abrogation de la réforme des retraites, a révélé celle avec les plus riches en votant contre le budget amendé par le NFP qui prévoyait des mesures contre l'évasion fiscale et les super profits.

Ainsi, le syndicalisme doit participer à la recherche de réponses à la désespérance sociale et mettre en évidence la réalité de l'imposture sociale du RN en particulier face à l'offensive de certain-es député-es qui prétendent se rendre dans les établissements scolaires pour y rencontrer les personnels, notamment en Dordogne. Un sondage réalisé à la suite des élections législatives montrait que la proximité avec une organisation syndicale éloignait relativement du vote pour l'extrême droite (et particulièrement la proximité avec la FSU). Mais dans un climat de désillusion et de sentiment de déclasserement économique, il faut avoir conscience que notre champ de syndicalisation n'est pas à l'abri de la pénétration des idées de celle-ci, tout comme c'est le cas pour une grande partie des classes populaires, a fortiori lorsqu'une partie de la gauche s'est malheureusement détournée longtemps de la défense des intérêts des populations les plus démunies. Les mobilisations interprofessionnelles contre la réforme des retraites ont montré la force du syndicalisme et sa capacité à déboucher sur des relais politiques, témoins, la niche parlementaire à venir de LFI avec une proposition de loi visant à abroger la réforme des retraites ou les récents débats parlementaires sur la fiscalité, le vote en commission des finances de l'annulation des suppressions de postes dans l'EN. Ainsi, l'unité syndicale et l'appui politique sont à rechercher, sans compromission vis à vis des partis mais en portant nos mandats de

transformation sociale, pour contrer les projets d'un gouvernement qui va à l'encontre du modèle d'école et de société que défend le SNES-FSU.

Le SNES-FSU doit conduire les collègues à réfléchir en HIS sur la façon de lutter dans les établissements contre les idées de l'extrême droite. Il poursuivra, en partenariat avec la FSU, une campagne de formation à ce sujet. La section académique interpellera l'administration car la fonction de DASEN est incompatible avec le fait d'accompagner des él·e·s qui portent des idées contraires aux valeurs de la République, comme cela a été le cas en Dordogne. Elle mettra en place un groupe de travail académique, avec au moins un représentant par département pour réfléchir aux moyens de lutte contre ces idées.

Budget et Sécurité Sociale

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2025 et le projet de loi de finances (PLF) sont sous le signe de l'austérité.

L'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) qui recouvre les dépenses affectées aux soins de ville, aux soins hospitaliers et aux établissements médico-sociaux, est fixé à + 2,8 % pour 2024 alors que sa progression réelle devrait se situer aux alentours de 4 %, ce qui impliquera une économie de près de 5 milliards d'euros à réaliser en 2025. Seules solutions selon le gouvernement : diminuer certains remboursements comme les indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, augmenter le ticket modérateur sur les consultations des généralistes et des sages-femmes remettre en cause l'aide médicale d'urgence (AME) et pourquoi pas supprimer un ou deux jours fériés !

Une fois de plus les assuré·es seront mis·es à contribution, directement ou à travers les complémentaires santé. Les tarifs de ces dernières poursuivront leur augmentation en 2025 (entre + 4,5 et + 8,5 %) après avoir flambé en 2024 (entre + 8 et + 12 %).

Cette logique de transfert de la Sécurité sociale vers les complémentaires a un impact très important sur les inégalités. La Sécurité sociale est financée par des cotisations en partie proportionnelles aux revenus alors que le coût des complémentaires pour les assuré·es dépend de l'existence d'un financement par l'employeur, de l'âge et des choix individuels sur les types de contrats. Les assuré·es aux revenus modestes qui n'ont pas la couverture employeur se rabattent sur les contrats les moins chers avec une couverture plus faible. 4% des assuré·es sociaux ne disposent pas de complémentaire, dont 14% des privé·es d'emploi.

L'attaque sur les droits à congés maladie des fonctionnaires avec le projet des trois jours de carence dans le PLF et de la baisse à 90% du maintien de rémunération en cas d'arrêt maladie est inacceptable. Ce projet s'accompagne d'une campagne mensongère, orchestrée par le ministre de la fonction publique lui-même, alors que le récent rapport de l'IGAS fait la preuve que les agent·es du public ne sont pas plus absent·es que les salarié·es du privé. Il pénaliserait particulièrement les femmes.

La suppression de la GIPA, le gel du point d'indice sont autant de nouveaux coups portés au pouvoir d'achat des agent·es de la fonction publique, toutes et tous touché·es par l'inflation de ces dernières années. A titre d'exemples, un·e collègue au 8ème échelon de la classe normale des certifié·es gagnerait 650€ net de plus si son salaire avait suivi l'inflation depuis 2002 ; la GIPA (versée aux agent·es dont le pouvoir d'achat lié au traitement indiciaire a régressé durant 4 ans), couterait 23 fois plus en 2024 qu'en 2022 !

D'autres choix budgétaires sont possibles comme revenir sur les cadeaux fiscaux fait aux entreprises sans aucune contrepartie, supprimer les niches fiscales inefficaces, accroître la progressivité de l'impôt sur les revenus, mettre en place le 100 % sécu...

Impact sur les retraité·es

Les retraité·es sont aussi durement touché·es et le projet de loi de finances prévoit pareillement de leur faire payer une crise financière dont iels ne sont nullement responsables. La revalorisation des pensions au niveau de l'inflation devrait avoir lieu au 1^{er} janvier selon la règle établie par le Code de la Sécurité Sociale. Initialement reportée au 1^{er} juillet 2025, cette revalorisation serait finalement de 0,9 % au 1^{er} janvier, soit la moitié du taux de l'inflation, avec un rattrapage au 1^{er} juillet, mais pour les seul·es retraité·es qui ne sont pas considérés·e comme « aisé·es », soit avec une pension mensuelle inférieure au SMIC (1400€) ! Cette sous-indexation s'ajoute aux précédentes et la perte de pouvoir d'achat depuis 2017 avoisine désormais 10 %, l'équivalent de 3 à 4,5 mois de pension !

Deuxième ponction dans le pouvoir d'achat des retraité·es : le recul prévu par le PLFSS pour les remboursements par la Sécurité Sociale engendre une augmentation de la part des complémentaires, qui les répercutent sur les cotisations de leurs adhérent·es : une augmentation de l'ordre 10 % est déjà annoncée pour le 1^{er} janvier prochain. Ceci frappe aussi les actif·ves, mais avec l'introduction des tranches d'âge, y compris à la MGEN, les cotisations sont bien plus élevées pour les retraité·es.

Troisième impact de ce PLF : l'étranglement toujours plus important du budget de la Santé continuera à dégrader l'accès aux soins dans le Service Public, faisant la part belle aux cliniques privées et à la financiarisation en marche de l'offre de soins, avec des restes à charge toujours plus élevés pour les patient·es ! Or plus on avance en âge, plus on a besoin de soins.

Impact sur le service public d'éducation

Le service public d'éducation fait directement les frais de la politique d'austérité. Le Ministère affiche un budget en hausse qui n'est qu'un trompe-l'oeil. En effet, s'il indique une augmentation de 1,95 milliards d'euros par rapport au PLF 2024, cette augmentation est liée à celle du Compte d'Affectation Spécial pension civiles, qui n'est pas disponible pour les missions du ministère. En réalité, hors pensions, le budget de l'EN augmente de 0,42% en € courants mais diminue de 1% en € constants. Il n'y a pas d'effort national pour l'école.

La mission enseignement scolaire supporte 75% des suppressions d'emplois à l'État. 4201 emplois sont supprimés, car ce sont 2000 emplois d'AESH qui permettent au ministère d'afficher un solde de -2000 emplois : 3155 enseignant·es de moins dans le 1^{er} degré, 180 dans le second degré. Si le privé perd des postes (- 700 ETP) c'est en exacte proportion avec le nombre d'élèves qu'il scolarise. Diminution des postes d'enseignant·es, suppressions d'emplois de personnels médico-sociaux, aucune création de psychologues, d'AED, le ministère n'a pas pris la mesure de la dégradation de l'école. Les dernières annonces de la ministre, se souvenant soudainement de l'existence des CPE et de l'importance des vies scolaires, en prévoyant 150 CPE contre 20 dans le budget initial et 600 AED supplémentaires contre zéro fléchés sur les établissements « les plus difficiles », sont à prendre pour ce qu'elles sont : un coup médiatique destiné à faire exister une ministre qui n'imprime pas dans l'opinion. Divisés par 101 départements, on voit bien qu'il ne s'agit que d'un saupoudrage cache-misère qui tend, de surcroît, à faire passer les CPE pour des surgés et les AED pour des agent·es de sécurité. Preuve de cette vision rétrograde du ministère, cette annonce intervient au moment même où le ministère écarte les CPE et

les AED de ses communications destinées « à tous les personnels » sur le harcèlement scolaire et le choc des savoirs.

La baisse démographique est un argument qui ne tient pas pour justifier cette politique continue de suppression de postes. Elle devrait bénéficier à l'amélioration des conditions d'étude et de travail au bénéfice des élèves et des personnels puisque la France est le pays d'Europe aux classes les plus chargées.

Comment espérer remédier aux difficultés de recrutement et au manque chronique d'enseignant·es avec de telles attaques menées contre le métier, le statut et les rémunérations, qui rendent le service public de moins en moins attractif ?

Menaces sur le statut et revendications

De façon générale, les menaces sur le statut se font de plus en plus précises. Au-delà de l'accroissement du recours aux personnels non-titulaires, le pacte a introduit une forme de contractualisation pour toutes et tous et l'individualisation des rémunérations. Dans un contexte de refus de revalorisation indiciaire, de refonte des grilles et des carrières, de plus en plus de personnels acceptent de travailler davantage pour maintenir un niveau de vie. L'individualisation des rémunérations gagne du terrain, via le pacte ou les HSE et les mandats du SNES-FSU doivent être mis en avant : des postes de remplaçant·es en nombre suffisant doivent être créés pour pallier les problèmes de remplacement, les DHG doivent être abondées pour permettre notamment l'intégration dans les services des heures d'accompagnement, les missions effectuées au-delà du service doivent être prises en compte par des décharges de service, la rémunération du DNB doit être revalorisée. Le chantage actuellement exercé par des chef·fes d'établissement liant la mise en œuvre de projets à la signature du pacte est intolérable. Dans ce contexte, le SNES-FSU maintient ses revendications de revalorisation sans contrepartie.

Les lignes directrices de gestion stratégiques 2024-2028 laissent craindre une accentuation de la dimension managériale et individuelle de la gestion des ressources humaines, notamment sur le plan du recrutement.

Le travail entamé par la FSU et le SNES-FSU pour mettre en avant l'importance et le sens du statut de fonctionnaire doit être poursuivi de même qu'un travail en profondeur de déconstruction pour convaincre nos collègues de la justesse de nos analyses dans un monde de plus en plus gagné par l'individualisme. Quel que soit le corps auquel on appartient, d'autres solutions existent que travailler plus pour gagner plus, que la poursuite du mérite personnel pour espérer améliorer son propre sort : mécanisme pérenne d'indexation des salaires sur l'augmentation des prix, reconstruction des carrières par ajouts de points d'indice, accélération des rythmes d'avancement, augmentation des ratios de promotion à la classe exceptionnelle, unification des corps de professeur·es du second degré dans un corps revalorisé de l'agrégation, avec effets étendus aux CPE et PsyEn, plan de titularisation, création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH...

Bilan de rentrée et perspectives

Au mépris des attentes des personnels, la Ministre vient de confirmer le maintien et l'élargissement des mesures « choc des savoirs » pour la rentrée 2025 et les suivantes : poursuite des groupes de

besoins en 6ème et 5ème et nouvelle usine à gaz en 4ème et 3ème avec une heure hebdomadaire en groupes de besoins en alternance entre mathématiques et français, sur le volume horaire actuel. Cela s'accompagne de moyens doublés pour devoirs faits et les stages de réussite, dans la poursuite de la logique de l'augmentation du temps de travail et de l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire. C'est aussi le témoignage du mur budgétaire auquel se heurte le ministère. La rentrée 2024 a mis en évidence le manque de professeur·es de lettres et de mathématiques pour mettre en place la réforme, y compris en recourant aux néo non-titulaires (59 dans l'académie) et à des professeur·es des écoles détaché·es dans le second degré (39 dans l'académie), sans parler des DHG insuffisantes. Une extension de cette réforme pour la 4ème et la 3ème était budgétairement inenvisageable mais le choix est fait de l'obstination plutôt que de l'abandon d'un projet très idéologique. Très largement rejeté par les personnels qui refusent de trier leurs élèves, il dégrade les conditions de travail par les contraintes sur les emplois du temps, les mises en barrettes, les injonctions aux progressions communes (que le Rectorat souhaite accentuer !), la réduction des moyens pour les dédoublements dans les autres disciplines que les mathématiques et le français, ainsi que pour les options. Le SNES-FSU doit poursuivre sa campagne d'explicitation des dangers induits par cette réforme pour les élèves et les personnels : tri social qui sera encore accentué par le DNB obligatoire à compter de la session 2027 et renoncement à la volonté d'émancipation de la jeunesse, dégradation continue du métier. Les restrictions budgétaires et les pressions de certain·es chef·fes d'établissement pour « faire du chiffre » en gonflant leur indicateur de taux de remplacement mettent en danger les sorties et les voyages pédagogiques. Il faut s'emparer des protocoles de remplacement locaux pour limiter les dérives managériales et ne pas voir imposer aux collègues des changements de service fréquents, voire inopinés, avec des classes qu'ils n'ont pas en charge, au prétexte que leurs classes sont en sortie ou en voyage.

A Bordeaux, le baromètre Qualité de Vie Conditions de Travail de l'administration, diffusé par le Rectorat à tous les personnels confondus et auquel 18% d'entre eux ont répondu, envoie quelques signaux forts du mal être au travail : charge de travail excessive, stress, impact sur le sommeil, difficulté à concilier vie personnelle et professionnelle et à déconnecter, souffrance au travail, manque de reconnaissance... Tout ce que le SNES-FSU dénonce à longueur d'instances figure noir sur blanc dans les réponses fournies par les agent·es à un questionnaire institutionnel.

Dans l'académie, les restrictions budgétaires ont déjà fait sentir leurs effets en 2024, notamment sur les PsyEn, par la réduction de leurs frais de déplacement. Après une audience au mois de juin, le SNES FSU et la FSU SNUipp ont interrogé l'administration, lors du CSAA du 15 octobre ou lors du CSASD de Gironde, sur la gestion des frais de déplacement et alerté, à nouveau, sur les conséquences de la baisse de ces enveloppes. Hasard du calendrier ? 10 jours après ces interventions et après un nouveau groupe de travail de l'administration sur cette question, l'enveloppe des frais de déplacement des CIO a été abondée d'environ 10%.

Les réponses apportées en CSA et CSAD n'étant pas satisfaisantes tout comme le montant de l'abondement, la FSU a sollicité l'administration pour une nouvelle audience qui aura lieu le lundi 18 novembre et à laquelle la section académique participera.

Si la baisse démographique est une réalité dans l'académie, elle reste toutefois très limitée. Les effectifs continuent à augmenter très légèrement en Gironde (+0,1%) et diminuent au maximum de 1,7% pour la Dordogne. La voie professionnelle, que ce soit en CAP ou en bac pro, voit ses effectifs augmenter, ce que confirme le bilan académique des décisions d'orientation. Cette tendance risque de s'accroître au cours des années à venir si la réforme choc des savoirs perdure. En effet, le tri des élèves dès le plus jeune âge et le DNB barrage éloigneront davantage d'élèves du lycée général et technologique, entraînant, avec la baisse démographique, de nombreuses suppressions de postes.

Dans la voie technologique, comme on pouvait s'y attendre, la diminution des places en STMG n'a pas conduit les élèves vers les autres filières de la voie technologique. En dehors de la série ST2S, toutes les filières enregistrent une diminution du pourcentage d'affectation après la 2nde GT.

En conséquence, les classes de 1ère STMG sont surchargées, dépassant parfois les 35 élèves, et ne permettent plus à la filière d'assurer sa fonction essentielle de remédiation sociale. Des élèves, refusés par manque de places en STMG, sont mis en situation d'échec en voie générale ou dans d'autres filières ne correspondant pas à leur profil. Déjà, des redoublant-es de terminale sont renvoyé-es vers le CNED et ainsi mis en difficulté.

Le SNES-FSU demande l'abandon de la politique visant à ne pas affecter plus de 50 % des élèves de la voie technologique en STMG et une politique d'orientation conforme à l'intérêt de chaque élève.

La situation des BTS est inquiétante avec une baisse apparente des effectifs en formation initiale publique, malgré la cohérence avec les besoins de formation des bassins d'emploi. Les quotas légitimes d'élèves provenant de bac pro empêchent trop souvent, malgré des places vacantes, l'affectation d'élèves de la voie technologique et doivent faire l'objet d'une réflexion. Il faut également continuer à lutter contre la concurrence déloyale des instituts privés facturant tout-e candidat-e doté-e d'un contrat d'alternance sans contrôle du volet pédagogique, la non comptabilisation des alternant-es dans les BTS publics soumis à la mixité.

Les enjeux de l'école inclusive sont prégnants dans l'académie. Le travail engagé par le Rectorat en partenariat avec l'ARS pour améliorer la prise en charge des élèves relevant d'ITEP ou IME peine à porter ses fruits. L'état des lieux de ce travail devra être demandé dans les départements, après le vote du PLF.

Les effectifs en ULIS sont toujours trop élevés, malgré des ouvertures chaque année, des élèves allophones sont parfois scolarisé-es en UPE2A alors qu'ils relèveraient de structures plus spécifiques. L'ouverture d'un Dispositif d'Auto Régulation (DAR) au collège d'Arveyres doit également nous questionner sur l'accompagnement des élèves atteint-es de troubles du neuro-développement, invité-es à s'auto gérer et à se passer d'AESH qui nuiraient à leur autonomie, selon la Coordinatrice du service départemental de l'Ecole Inclusive de Gironde.

Les groupes de besoins ont entraîné un abandon des élèves porteuses et porteurs de handicap entre ghettoïsation dans les groupes faibles et renvoi dans les groupes hétérogènes quand il est jugé qu'ils sont trop faibles pour pouvoir bénéficier des apports du groupe de besoin ! Les réponses de l'institution aux difficultés de l'inclusion sont parfois indignes : renvoi vers la scolarisation à domicile, incrimination de la médicalisation à outrance de la difficulté scolaire.

Malgré les 125 emplois supplémentaires d'AESH à cette rentrée, beaucoup d'élèves ne sont pas accompagné-es ou pas à la hauteur de leur notification. Ces 125 ETP sont insuffisants par rapport aux besoins et les conditions de travail et de rémunération sont telles que l'administration peine à recruter. La possibilité pour les AESH d'accompagner les élèves lors de la pause méridienne sur la base du volontariat n'est pas à la hauteur de leurs espérances : toutes les heures des contrats des collectivités territoriales ne sont pas forcément reprises, elles ne s'ajoutent pas lorsque les AESH sont à temps plein, les avenants tardent à venir. Le sort qui est fait à ces personnels est bien loin de leurs aspirations : rémunération et considération insuffisantes, missions en deçà des qualifications d'après le baromètre QVCT, absence de perspective de carrière...

La FSU, sur proposition du SNES-FSU a demandé et obtenu en CSAA un groupe de travail académique sur les enjeux de l'inclusion de façon à pouvoir porter plus efficacement les revendications des personnels sur ce sujet auprès de l'administration.

Parallèlement, la section académique a pour objectif à moyen terme la mise en place d'un groupe de réflexion réunissant des collègues des différentes catégories afin d'établir un état des lieux documenté des difficultés et des revendications en matière d'inclusion.

Le SNES-FSU continue à porter ses revendications pour le lycée : diminution des effectifs, abandon des réformes Blanquer du bac et du lycée, abandon de Parcoursup, demande de la poursuite d'un enseignement des mathématiques en classe de terminale, maintien des trois spécialités, allègement des programmes, liberté pédagogique débarrassée du PLE. Elèves et professeur-es sont sous pression permanente et les effets sur les conditions de travail et d'enseignement sont toujours présents après 5 ans de réformes Blanquer.

Action

La section académique a d'ores et déjà entamé une campagne de communication sur la nécessité d'une mobilisation en réaction aux attaques dont la fonction publique et le service public d'éducation font l'objet, notamment via l'envoi d'une lettre d'information académique et d'une lettre d'information aux S1 les invitant à contacter les S2 et le S3 pour l'animation d'heures d'information syndicale. De leur côté, les S2 seront volontaristes et prendront contact avec les établissements pour des HMIS de mobilisation.

Outre l'animation d'heures d'information syndicale pour impulser la mobilisation, la section académique enverra du matériel aux sections d'établissement pour l'action du mois de décembre : autocollants, affiche, afin que celles-ci en disposent en amont de cette mobilisation. Ce matériel pourra également être diffusé lors des tournées d'établissement assurées pour la distribution de l'US de masse.

A travers ces campagnes, le SNES-FSU se donne pour objectif de réussir une action majoritaire, avec l'arc syndical le plus étendu possible, a minima dans le champ de l'éducation. Cette action prendra la forme d'un mouvement de grève au mois de décembre. Ce mouvement sera initié le 5 décembre, avec la volonté de l'inscrire dans la durée et un plan d'action qui ne doit pas écarter d'emblée la possibilité de rejoindre le mouvement des cheminots les 11-12-13 décembre ou de se poursuivre en janvier, en l'absence de satisfaction des revendications : zéro jour de carence ; 100 % de maintien de rémunération, revalorisation sans contrepartie, renoncement aux 4000 suppressions de postes, des moyens pour l'éducation et les services publics. Dans cette perspective de mouvement social qui dure, les SNES-FSU réactivera son fonds de solidarité qui doit dès à présent être abondé par des surcotisations. Salaires, conditions de travail, santé, métiers, la riposte doit être à la hauteur des attaques sans précédents.

La section académique appelle à participer aux manifestations et rassemblements qui auront lieu dans l'académie les 23 et 25 novembre pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Du matériel a été envoyé aux S1 par la section académique et un envoi numérique sera effectué pour l'ensemble des adhérent-es.

Les retraité-es, bien décidé-es à ne pas « se laisser tondre », se mobilisent via leur intersyndicale, le G9 : tous les parlementaires (hors RN) ont été destinataires d'un courrier de notre part, une pétition est en ligne et toutes et tous les syndiqué-es (a fortiori les militant-es), actif-ves comme retraité-es, à la signer et à la faire signer par leur entourage.

Cette pétition sera remise aux Préfet-es de chaque département lors de la journée d'action nationale décentralisée du 3 décembre prochain, qui donnera lieu à des conférences de presse et à des rassemblements.

Une journée d'action spécifique doit être engagée pour les AESH dans le cadre de l'intersyndicale nationale, sans lien avec les revendications qui, par ailleurs, pourraient être propres aux AED.

La période actuelle nécessite de renforcer le collectif et la syndicalisation. La section académique, dans le sillage de la section nationale, lance une campagne de syndicalisation et resyndicalisation par la distribution dans les établissements de l'US de masse afin de lutter contre les déserts syndicaux et par une relance téléphonique des adhérent·es non à jour les 27, 28 et 29 novembre à laquelle participeront les militants·es du S3 et des S2.

La section académique renouvelle tout son soutien à la collègue du lycée Jean Monnet de Libourne, visée pour la troisième fois par des menaces de mort, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe de cet établissement.

Texte adopté à l'unanimité des 26 présent·es